

"La deuxième Chambre se penche sur le plan Schuman" dans Nieuwe Rotterdamse Courant (10 octobre 1951)

Légende: Le 10 octobre 1951, le quotidien néerlandais Nieuwe Rotterdamse Courant s'interroge sur les conséquences de la Communauté européenne du charbon et de l'acier sur l'industrie sidérurgique et charbonnière des Pays-Bas.

Source: Nieuwe Rotterdamse Courant. dir. de publ. Baas, F; Ploygers, W. ; RRéd. Chef Rooy, M. 10.10.1951, n° 239; 108e année. Rotterdam: Nieuwe Rotterdamse Courant. "Tweede Kamer over het plan-Schuman", p. 5.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/la_deuxieme_chambre_se_penche_sur_le_plan_schuman_dans_nieuwe_rotterdamse_courant_10_octobre_1951-fr-231426a3-247c-4dc4-81fc-0f074888b075.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

La deuxième Chambre se penche sur le plan Schuman

«Un acte témoin d'une grande vision politique»

C'est presque à l'unanimité que la commission de rapporteurs de la deuxième Chambre a salué la mise sur pied de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette initiative a été qualifiée d'acte témoignant d'une grande vision politique. Le gouvernement a été salué pour les contacts intensifs avec les commissions conjointes des affaires étrangères et de la politique commerciale, et l'on s'est joint à la position du gouvernement qui applaudit la délégation néerlandaise et sa direction.

Ces informations proviennent du rapport provisoire de la deuxième Chambre au sujet du projet de loi pour la ratification du traité signé à Paris le 18 avril 1951.

Maintenant qu'il est apparu que la date de ratification du traité, fixée à l'origine au 17 octobre, ne peut pas être respectée par les pays concernés en raison des difficultés que la ratification a soulevées dans certains pays, certains membres recommandent de retarder la décision de ratification du traité par le parlement néerlandais jusqu'à ce que la décision des autres États soit connue.

Différentes voix se sont élevées pour répliquer que ce serait un très mauvais exemple pour la coopération européenne si les Pays-Bas attendaient de voir dans quelle direction le vent souffle avant de prendre une décision.

En ce qui concerne les aspects économiques du plan, plusieurs membres ont fait remarquer que la mise sur pied de la Communauté n'amènerait pas une tonne de charbon supplémentaire dans l'immédiat, mais bien à plus long terme, du fait de la modernisation des mines belges, qui sera en partie financée par l'industrie minière néerlandaise et allemande. S'il est exact qu'un seul des six pays, à savoir l'Allemagne, est en mesure d'exporter du charbon en grandes quantités, le gouvernement croit apparemment que notre pays pourra importer plus de charbon en provenance d'Allemagne qu'il ne le fait actuellement. Sur quels éléments cette supposition repose-t-elle?

En ce qui concerne les sommes que les Pays-Bas devront verser afin de moderniser et de rationaliser l'industrie minière belge, l'on a fait remarquer qu'aucune distinction n'avait été établie entre les coûts nécessaires à la fermeture de mines épuisées et ceux liés à la modernisation. Ce n'est pas aller trop loin que de dire que la forte production aux Pays-Bas et dans d'autres pays provient en grande partie d'investissements antérieurs. Ainsi, les Pays-Bas ne payent pas seulement leurs investissements, mais contribuent également aux investissements en Belgique.

Ceci est d'autant plus important que la Belgique se trouve actuellement dans une situation financière très favorable et s'efforce de maintenir son niveau de vie. Que l'on pense que le gouvernement veut allouer un montant de 20 millions afin d'améliorer l'équipement des mines belges, alors que la Belgique, pendant 5 à 7 ans, ne participera pas au marché communautaire. Il faut ajouter à cela que les mines belges engagent aujourd'hui des mineurs néerlandais en offrant des salaires beaucoup plus élevés. Ceci pourra encore être facilité dans le cadre de la Communauté grâce aux subventions néerlandaises. Le gouvernement estime-t-il que c'est là une chose juste?